

---

# NORME INTERNATIONALE **ISO** 2588



---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## **Cuir — Échantillonnage — Nombre d'unités élémentaires de l'échantillon global**

Première édition — 1973-07-01

120

---

CDU 675.001.4

Réf. N° : ISO 2588-1973 (F)

Descripteurs : produit animal, cuir, échantillonnage.

Prix basé sur 1 page

## AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2588 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 120, *Cuir*.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Tchécoslovaquie
Allemagne	Iran	<del>Thaïlande</del>
Australie	Irlande	Turquie
Brésil	Israël	U.R.S.S.
Chili	Nouvelle-Zélande	
Egypte, Rép. arabe d'	Pologne	
Espagne	Roumanie	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

France  
Inde

# Cuir — Échantillonnage — Nombre d'unités élémentaires de l'échantillon global

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie la méthode de prélèvement, sur un lot, des pièces de cuir entières devant former l'échantillon global.

Cette méthode est applicable à tous les types de cuir, quel que soit leur mode de tannage.

NOTE — La présente Norme Internationale ne concerne ni le marquage ni le stockage de l'échantillon global.

## 2 RÉFÉRENCE

ISO/R 645, *Vocabulaire et symboles statistiques — Première série de termes et de symboles — Première partie : Vocabulaire statistique.*

## 3 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente Norme Internationale, les définitions suivantes sont applicables. A l'exception de celle figurant en 3.4, ces définitions sont conformes à celles données en ISO/R 645.

**3.1 livraison :** Quantité de marchandises, transférée en une seule fois. La livraison peut être composée d'un ou plusieurs lots ou parties de lots.

**3.2 lot :** Quantité définie d'une marchandise déterminée, fabriquée ou produite dans des conditions présumées uniformes.

**3.3 échantillon global :** Echantillon, tel qu'il a été prélevé d'un lot.

**3.4 unité élémentaire :** Pièce de cuir entière, appartenant à l'échantillon global.

## 4 MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE

**4.1** Sauf accord des parties intéressées sur une méthode d'échantillonnage différente, il est recommandé d'utiliser la méthode décrite ci-après, en 4.2, 4.3 et 4.4.

**4.2** Calculer l'échantillon global d'après la formule

$$n = 0,5\sqrt{N}$$

où

$n$  est le nombre d'unités élémentaires de l'échantillon global;

$N$  est le nombre de pièces du lot.

**4.3** Le nombre des unités élémentaires prélevées ne sera jamais inférieur à 3.

**4.4** Le choix des pièces à prélever du lot, lesquelles constitueront les unités élémentaires de l'échantillon, doit être fait de manière à assurer un échantillonnage vraiment réparti au hasard; de préférence, on numérotera les pièces, puis on les choisira par numéros d'après une table de hasard.

## 5 PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANTILLONNAGE

Le procès-verbal doit contenir les indications suivantes :

- a) référence de la présente Norme Internationale;
- b) compte-rendu de tout incident caractéristique, noté au cours de l'opération d'échantillonnage;
- c) compte-rendu de toute opération non prévue dans la présente Norme Internationale, ainsi que tous détails relatifs à un autre mode opératoire éventuellement suivi;
- d) identification du ou des lots;
- e) importance de chaque lot échantillonné (nombre de pièces);
- f) nombre de pièces prélevées sur chaque lot.